

Procès-verbal n° 6 de la séance du Conseil intercommunal du 12 juin 2018

Présents : Voir liste de présences annexée
Présidence : Jean-François Thuillard, Froideville
Secrétaire : Chantal Bovay
Lieu : Collège de la Combe - Cugy
Début : 18h00

Jean-François Thuillard ouvre la séance à 18h00. Il souhaite la bienvenue à tous les membres.

Ordre du jour

1. Liste de présence, appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2018
3. Informations du Comité de direction
4. Préavis no 10/2018 – Aménagements complémentaires du collège de la Combe
5. Informations de la doyenne chargée de direction de notre établissement et son rapport 2017
6. Divers et propositions individuelles
7. Dates des prochaines séances du Conseil intercommunal

L'ordre du jour est accepté tel que proposé.

1. Liste de présence

Le Président passe la parole à Chantal Bovay pour l'appel : 20 membres sont présents, 4 sont excusés (dont 1 est remplacé).

Les 4 membres du Comité de direction de l'ASICE ainsi que la doyenne chargée de direction de l'établissement sont également présents.

Frédérique Roth remplace Philippe Flückiger pour cette séance. Jean-François Thuillard procède à son assermentation.

2. Approbation du procès-verbal du 27 mars 2018

Le procès-verbal du 27 mars 2018 est accepté par le Conseil intercommunal.

3. Informations du Comité de direction

La parole est donnée à Jean-Pierre Sterchi :

Convention ASICE – Etat :

Jean-Pierre Sterchi explique que le Comité de direction a dû revoir la convention Etat-ASICE. En effet, celle-ci n'avait pas été revue depuis 2008. Cette convention concerne les tâches effectuées par la Direction et le secrétariat de l'école pour l'ASICE. L'Etat souhaite abandonner ces contrats qui surchargent leur personnel. Le point le plus important de cette convention était les transports. Le nombre d'heures pour ce poste était sous-évalué et si le CoDir avait voulu établir une nouvelle convention avec les temps réels, la facture aurait passé de 40'000.00 à plus de 60'000. Le CoDir a donc repris la gestion des transports et a mandaté une entreprise pour établir les horaires de bus. Le secrétariat de l'ASICE gèrera les transports ponctuels de l'école (patinoire, dentiste, sortie etc.). En raison de cette surcharge de travail irrégulière pour le secrétariat, il a fallu trouver une personne disposée à venir donner des coups de main sur demande.

Contracting panneaux solaires :

Suite à la dernière séance du Conseil intercommunal et aux remarques de celui-ci, le Comité de direction a réétudié l'offre de la Romande Energie. Le CoDir n'a pas laissé tomber ce projet, mais il a demandé une offre à une autre société. De plus, d'autres dossiers sont prioritaires. Mais le CoDir reviendra avec un préavis.

Katia Cruchon :

Transport :

Katia Cruchon explique que suite aux modifications de la convention Etat-ASICE, le CoDir a mandaté la société Microgis pour la planification des transports scolaires. Cette société s'occupe de toute la partie administrative, elle établira les horaires de bus et écrira à chaque élève pour lui donner un horaire personnel avec le no du bus qu'il doit prendre et où il doit prendre celui-ci. Microgis s'occupera également d'établir les bons mobilis pour les plus grands. Cette société a constaté que même avec leurs logiciels, il est très difficile d'organiser nos transports en raison des nombreux hameaux de nos communes.

PPLS :

Le CoDir a écrit à la municipalité du Mont-sur-Lausanne afin de solliciter une rencontre pour revoir la répartition des coûts. Le CoDir est dans l'attente d'une réponse.

Seema Ney :

Parascolaire :

Seema Ney rappelle que lors de la dernière séance, nous avons parlé des modifications des tarifs pour le parascolaire. Le CoDir va devoir se pencher sur la question de la prise en charge parascolaire des 7 et 8èmes années dès l'année prochaine. Rappelons qu'un délai est fixé à 2020 pour mettre en place cet accueil.

Bibliothèque de Cugy :

Notre bibliothèque intercommunale à peine inaugurée, nous devons déplacer l'antenne de Cugy car nous avons besoin du local pour y mettre une classe. Cette bibliothèque sera en partie déplacée vers un autre endroit dans le collège afin d'accueillir les élèves sur midi. En raison de la grandeur du futur local, l'accueil des classes se fera à Froideville.

Semaine du goût :

Le CET en collaboration avec l'école et les UAPE a projeté d'organiser une semaine du goût en septembre. Toutes les entreprises de la région en relation avec l'alimentation ont été contactées. De nombreux retours positifs ont permis de proposer un catalogue de 24 offres. De plus, des activités auront lieu dans les classes et dans les cantines.

Seema Ney espère que les communes participeront aux événements de clôture qui pourraient être organisés par les écoles ou les UAPE pour les parents et/ou la population.

Pierre-Alain Witzig :

Pierre-Alain n'a rien de particulier à signaler mais si le préavis présenté est adopté, il y aura du travail pour cet été.

Questions :

Laurent Gattlen désire savoir si l'on va faire un appel d'offre pour les transports. Katia Cruchon lui répond que oui mais que nous sommes encore lié 2 ans à CarPostal.

Didier Beuchat demande au Comité de direction s'il a regardé avec un autre architecte s'il était possible de créer un étage supplémentaire sur ce collège. Le bureau d'ingénieurs avait répondu que la structure du bâtiment n'était pas prévue pour un étage supplémentaire. De plus cette solution n'est pas forcément adaptée à nos besoins. Cette possibilité n'est pas éliminée mais n'est, semble-t-il, pas la meilleure solution.

Marc Tille relève que les parents sont toujours inquiets pour les transports, quand recevront-ils des informations ? Katia Cruchon lui répond que dès que l'école aura terminé ses enclassements, la société Microgis pourra terminer sa projection et envoyer les courriers aux élèves. Cela devrait se faire début juillet.

Bertrand Fahrni demande quelle est la durée du contrat qui nous lie à Microgis. L'ASICE les a mandatés pour cette année, si nous sommes satisfaits par leur service nous référons appel à eux les années prochaines. Pour cette année, le CoDir avait demandé 2 offres et c'est la société Microgis qui a été retenue.

Jean-François Thuillard rappelle que pour être dans l'obligation de faire un appel d'offre, il faut que le coût de cette prestation atteigne la somme de 250'000.00 sur 4 ans. Ce n'est pas le cas pour l'organisation des transports.

Frédérique Roth souhaite savoir comment seront organisés les transports sur Morrens dès décembre, si la ligne 415 est supprimée et que la ligne 54 n'est pas mise en service. Katia Cruchon lui répond que nous devons trouver une autre solution, certainement un bus qui devra transporter plus de 50 élèves.

Site internet :

Jean-Pierre Sterchi présente, par beamer, l'état actuel du site internet de l'ASICE qui sera mis en ligne d'ici la fin juin. Le Conseil intercommunal disposera d'un « Login » pour aller chercher les documents utiles.

C'est un ancien élève, Théo Mirabile, qui a créé ce site en collaboration avec Jean-Pierre Sterchi et Chantal Bovay.

Marc Tille remercie le Comité de direction pour la mise en place de ce site internet.

4. Préavis 10 – Aménagements complémentaires du collège de la Combe

Jean-Pierre Sterchi propose de faire une visite dans les locaux afin de mieux se rendre compte des travaux proposés. Le Conseil est favorable à cette proposition. Nous interrompons donc la séance momentanément.

Le présent préavis a pour objectif de proposer quelques aménagements pour permettre de répondre aux besoins à très court terme de l'Établissement scolaire.

- Besoin d'un deuxième bureau pour les doyens
- Besoin de créer un local de dégagement supplémentaire
- Besoin d'améliorer l'organisation du secrétariat
- Besoin d'une salle de classe supplémentaire

Le coût global maximum pour ces 4 aménagements présentés se monte à CHF 80'000.00

Si ce préavis est accepté, les travaux débuteront au début des vacances scolaires d'été, pour une durée de 3 semaines.

Lors de la reprise de la séance, Jean-François Thuillard donne la parole à la commission ad-hoc :

Azdine Bouhedja rapporteur de la commission ad-hoc nous lit leur rapport :

La commission ad-hoc a rencontré, le 29 mai dernier MM. Jean-Pierre Sterchi et Pierre-Alain Witzig afin de se positionner sur ce préavis. Cette commission donne un avis favorable à cette assemblée sous réserve de la décision de la commission de gestion.

La parole est donnée à la commission de gestion :

Laurent Gattlen, rapporteur de la commission de gestion, nous lit leur rapport. La commission est favorable à ces projets dont le coût paraît tout à fait justifié et qui correspond aux besoins de l'établissement scolaire pour la rentrée.

Jean-François Thuillard ouvre la discussion :

Albert Blaser souhaite savoir si l'on a vérifié la norme phonique du local qui sera vitré. Jean-Pierre Sterchi lui répond que la paroi sera encastrée dans le sol et le plafond. Les normes de sécurité ont été contrôlées mais pas la norme phonique. Virginie Dorthe ajoute que ce sera la même construction qu'au secrétariat et qu'elle n'a pas relevé de problème phonique depuis qu'elle y travaille.

Azdine Bouhedja complète en annonçant que la norme phonique est de 34.

Marc Tille demande si les normes ECA sont respectées. Jean-Pierre Sterchi lui répond que le Canton (DGEO) a lui aussi demandé de contacter l'ECA et que le contrôle sera effectué. Il précise que selon notre architecte, les normes sont respectées.

Jean-François Thuillard passe le préavis chapitre après chapitre. Comme il n'y a pas de remarque, les conclusions du préavis sont lues par le Président et nous passons au vote.

Ce préavis est accepté à l'unanimité.

5. Information de la doyenne chargée de direction de notre établissement

Virginie Dorthe remercie le Conseil pour ce vote. Ces améliorations vont faciliter la vie de l'établissement scolaire.

Communications diverses :

Virginie Dorthe précise que la révision des délégations des tâches a été voulue et poussée par le canton.

L'école a également changé dernièrement son site internet et celui-ci ne pouvaient pas abriter les documents du CoDir. Cependant une collaboration a eu lieu, et nous avons pu échanger des textes à insérer sur nos deux sites.

Jean-Michel Amiguet a demandé à reprendre de l'enseignement à la rentrée. Le poste de directeur de notre établissement devra donc être repourvu. Ce poste sera mis dans un premier temps en transfert et si personne ne se positionne il sera mis consultation. Dans l'intervalle c'est Virginie Dorthe qui continuera à fonctionner comme

Doyenne chargée de direction. Bien que Virginie Dorthe ait fait part de son désir de prendre ce poste, elle n'a pas obtenu de réponse et ne sait pas ce qu'elle fera à la rentrée si un nouveau Directeur est nommé.

6. Divers et propositions individuelles

Jean-François Thuillard annonce la démission de Marc Tille qui a été élu à la municipalité de Bretigny. Notre Président profite de le féliciter pour cette élection. Un remplaçant sera nommé lors du Conseil général de Bretigny le 13 juin.

Jean-Paul Raemy demande si le CoDir a la garantie que les travaux seront terminés pour la rentrée. Jean-Pierre Sterchi lui répond que notre architecte a mis pression sur les entreprises pour qu'elles effectuent ces travaux les 3 premières semaines des vacances. Les entreprises choisies s'y sont engagées pour autant que le préavis soit accepté par le Conseil.

7. Date de la prochaine séance

Jean-François Thuillard rappelle que la prochaine séance du Conseil intercommunal aura lieu le 25 septembre pour l'adoption du budget.

La séance est levée à 19h20.

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le président :

La secrétaire :

J.-F. Thuillard

C. Bovay

Annexe : liste des présences